

Conseil Municipal du 18 décembre 2015 à 18 H 30.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Secrétaire de séance : Chantal PHILIPPON

Monsieur Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour deux questions :

- Règlement factures d'investissement en 2016
- Convention d'occupation de locaux pour ateliers linguistiques d'allemand.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Délibération n°83/2015

1. Désignation secrétaire de séance : Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°84/2015

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015 est adopté à l'unanimité, sous réserve des remarques suivantes :

- Monsieur Alain FESSLER signale la différence entre procès-verbal et compte rendu et rappelle les délais à respecter : 8 jours.

- En préambule, Monsieur Alain FESSLER, même s'il remercie les personnes secrétaires de séance, reconnaît la difficulté de cette tâche, à savoir noter fidèlement tout ce qui se dit en séance. Par conséquent il demande que les séances du Conseil Municipal soient enregistrées. Concernant les questions diverses, une nouvelle rédaction est demandée par Monsieur FESSLER :

- Point 13.20 : Entretien des rivières : Monsieur Alain FESSLER demande qu'un groupe de travail soit constitué.

Monsieur BAZIN propose de créer une commission en fin de Conseil.

- Point 14.20 : Information sur la Piscine : La presse ayant rapporté les difficultés rencontrées à la piscine, Madame Marianne BEAUFREZ demande des informations concernant ce sujet. Monsieur Michel KROMER lui répond : Les Élus de la piscine ont été surpris par la grève aussi une réunion du bureau de la piscine et des entretiens avec le personnel ont eu lieu pour discuter des problèmes. Aujourd'hui, le dialogue est rétabli mais il est impératif de réaliser des économies. La sécurité de la Piscine n'est absolument pas en cause et le budget de la Piscine devrait être équilibré pour la période 2016-2017.

Monsieur GRISEY demande à Monsieur FESSLER de tenir le secrétariat lors de la prochaine séance. Monsieur FESSLER s'y engage.

Monsieur GOTTI et Madame MANIER interviennent pour rappeler que dans le compte rendu, le fond du contenu est respecté et que **tous**, nous avons le souci du village.

Délibération n°85/2015

3. Subvention DETR 2016 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement pour un coût total HT DE 73 895€.

- installation de 5 quais PMR dans le village
 - 2 à l'entrée du village, côté Anjoutey CD12
 - 2 au lotissement des Broichottes
 - 1 au rond-point sur la place.
- Aménagement de trottoirs et passages piétons
 - Plaques podotactiles
 - Passages bateau

Une subvention au titre de la DETR sera demandée, soit 40 % du coût total HT : 29 558 €.

- Délibération n°86/2015 **4. Subvention exceptionnelle école Primaire** : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle pour le projet culturel « Citoyenneté et Street Art ». Thématiques abordées : cultures (danse et Street Art) et citoyenneté coopérative. Toutefois, le montant sera fixé lors du prochain Conseil Municipal sur présentation d'un montage financier plus précis.
- Délibération n°87/2015 **5. Acquisition Camionnette Renault Trafic** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une camionnette Renault Trafic, d'un montant de 12 500 € auprès de la Société Renault à Belfort, carte grise comprise, avec reprise de l'ancien véhicule (500 €).
- Délibération n°88/2015 **6. Décision modificative n°5** : Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, le transfert de crédit suivant, pour l'achat d'une camionnette Renault Trafic :
- | | |
|---|------------|
| Article 2182 Matériels de transports – dépenses | + 15 000 € |
| Article 020 Dépenses Imprévues – dépenses | - 15 000 € |
- Délibération n°89/2015 **7. Convention de mise à disposition d'un véhicule à l'association du Val Fleury** : Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la mise à disposition de la camionnette Renault Trafic à l'association du Val Fleury pour une période de 3 ans, à compter du 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.
La participation financière de l'Association s'élève à 10 500 €. Elle prendra en charge l'entretien courant du véhicule, les chauffeurs étant des membres du Val Fleury.
L'assurance multi conducteur reste à la charge de la Commune, propriétaire, qui pourra utiliser le véhicule en cas de besoin.
- Délibération n°90/2015 **8. Convention de mise à disposition Personnels de ménage à la CCPSV** : Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la mise à disposition de personnels de ménage à la Communauté de Communes du Pays sous Vosgien, à raison de :
- 22h00 par semaine pour une sur l'école d'Etueffont
 - 15h00 par semaine, pour la seconde, au lieu de 17h00, à partager entre l'école d'Etueffont et l'école de Rougemont, ainsi que de l'accompagnement scolaire.
- Ces changements correspondent à un rééquilibrage du temps de ménage par classe afin de garantir l'équité au sein de la Communauté de Communes.
Cette convention est contractée pour 3 ans, révisable en cas d'ouverture de classes.
- Délibération n°91/2015 **9. Appel d'offre travaux d'aménagement** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'émission d'un avis d'appel public à la concurrence pour le marché « renouvellement du réseau AEP et requalification des rues à proximité de l'école maternelle ».
Une consultation a été envoyée au Syndicat des Eaux. L'ouverture des plis se fera le 27 janvier 2016.
Monsieur Hervé GRISEY explique la méthode : le Syndicat des Eaux s'investit dans le projet (80% de subvention possible) et permet ainsi, à la Commune de maintenir ses projets dans les temps.
- Délibération n°92/2015 **10. Travaux Canalisations Syndicat des Eaux** : Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention avec le Syndicat des Eaux pour la réalisation de travaux d'aménagement Rue Traversière, Rue de l'Ecole Maternelle et Rues des Cités sur un tronçon d'environ 690 mètres.
Monsieur Alain FESSLER précise le très bon travail et la cohérence avec le projet de la Mairie.
- Délibération n°93/2015 **11. Assurance Statutaire** :
Le Conseil Municipal adhère, à l'unanimité, au contrat groupe d'assurance pour les agents de catégorie CNRACL à un taux de 6, 40 % et pour les agents catégorie IRCANTEC à un taux de 1,15 %, avec une franchise de 15 jours pour arrêt en maladie ordinaire uniquement.
Le Centre de gestion prélève une cotisation complémentaire de 0,2 % au titre de la participation aux frais de gestion.
Monsieur Alain FESSLER explique la méthode.

Délibération n°94/2015

12. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'instaurer une indemnité forfaitaire pour élections dont le montant de référence sera celui de l'IFTS de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 2, 5.

Félicitations aux secrétaires pour leur travail.

Délibération n°95/2015

13. Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement, Budget 2016 :

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits prévus au budget 2015, soit 69 380, 50 €.

Délibération n°96/2015

14. Convention d'occupation des locaux scolaires :

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la mise à disposition des locaux de l'école élémentaire, des matériels spécifiques et des créneaux réservés à des ateliers de langue allemande pour les élèves de cours moyen de 1^{ère} et de 2^{ème} année.

Ces cours sont mis en place au titre de l'année scolaire afin de palier à l'impossibilité nouvelle d'intégrer une classe bi langue en 6^{ème} (cf nouveaux programmes du collège) pour les élèves ayant pratiqué l'anglais à l'école élémentaire.

Une convention sera signée avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale «DASEN ».

15. Informations Diverses :

15.1 – Situation comptable de la Commune au 30 novembre 2015 :

Subventions :

- DETR maison médicale (97 % de réalisation) : 59 895 €
- Du Sénateur : 8017, 23 €
- Réfection voirie (30% versés) : 17 968, 60 € sur 59 895, 32 €
- DETR Pressoir : 15 089 € demandés, 14 756, 03 € versés
- Région Cabinet Médical : 25 989, 50 € versés
- DRAC Forge Musée n'a pas encore été versée.

Fonctionnement :

- prévision en hausse malgré une baisse des dotations.
- économies faites sur certains articles.
- excédent brut provisoire.

Investissement :

- plus de dépenses que de recettes (situation provisoire).
 - Emprunt débloqué (150 000 €).
 - Production électrique : en 4 ans, on a couvert l'investissement. Réinvestir les bénéfices futurs (nouvelles installations à prévoir).
- Revoir ERDF au sujet de la signature des contrats équilibre +.

15.2 – Travaux Rue de l' École Maternelle :

Monsieur Nicolas IRENEE demande si une réunion est prévue avec la population (entendre les remarques des habitants, les rencontrer pour le projet final). Monsieur BAZIN répond qu'elle sera organisée début 2016 (date à définir).

Question : un double sens est-il prévu devant l'école maternelle ? ce n'est pas prévu dans le projet actuel.

15.3 – Actions communales en termes d'environnement :

Cette opération dure depuis plusieurs années (voir revues municipales).

Monsieur Alain FESSLER demande, pour le prochain conseil municipal, le budget de cette opération par tranche et par projet : pressoir, ruches, vergers afin d'avoir un vue globale sur 4 années.

Monsieur Hervé GRISEY rappelle la politique globale de la commune en matière d'aménagement (cf. Chemin du Verger, Pressoir, Verger Mallet et terrains constructibles) : il s'agit bien d'un projet d'ensemble.

15.4 – SIAGEP :

Ce point prévu au précédent Conseil Municipal, avait été reporté suite à la durée du Conseil. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil et sera présenté par Monsieur Alain FESSLER et Madame Martine HAMELIN.

Le SIAGEP impacte financièrement la Commune de façon importante (cf les travaux d'enfouissement de réseaux Rue de l'École Maternelle).

Madame Annie ISBLED demande une information concernant le financement du SIAGEP, de ERDF, de la Commune et des contribuables.

15.5 – Distributions Colis de Noël des anciens :

7 équipes de 3 ou 4 personnes (2 élus et 1 ou 2 conseillers enfants)

- Équipe 1 : Michel KROMER / Noëlle OUTHIER
- Équipe 2 : René BAZIN / Jean-Paul GRUEBER
- Équipe 3 : Laurent GOTTI / Elisabeth BAHY
- Équipe 4 : Chantal PHILIPPON / Marie-Ange MANIER
- Équipe 5 : Sandra SANNER / Jacques PETITJEAN
- Équipe 6 : Martine HAMELIN / Alain HUMBERT
- Équipe 7 : Alain FESSLER / Annie ISBLED

15.6 – Revue Municipale :

Beaucoup de travail sur l'esthétique.

Le tirage commencera mardi 22 décembre pour une distribution entre les fêtes.

Remerciements à Madame BERTHELOT pour son travail.

15.7 – Fête des Écoles :

Chants et spectacle de magie. Fête très réussie, bravo aux écoles, aux parents de la Récréative et au Centre de Loisirs.

15.8 – Mme REICHEL ET M. Pascal HEINZ, Rue des Champs Fleuris :

Ils ont un projet associatif : tir à l'arc en milieu naturel, en 3D, sur leur terrain.

Des activités en lien avec la nature se développeront ensuite. Matériel personnel ou mise à disposition (débutants). Initiation pour les adultes et les enfants.

Le projet débiterait début mars mais sa réalisation se heurte à une difficulté majeure : le terrain se situe en Zone N (bâtiment indispensable, vestiaire) et loin de toute commodité : en attente révision du PLU.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

15.9 – Création d'une commission : PLU

René BAZIN, Marianne BEAUFREZ, Alain FESSLER, Laurent GOTTI, Hervé GRISEY (responsable de la commission), Nicolas IRENEE, Michel KROMER et Chantal PHILIPPON.

15.10 – Création d'une commission rivière:

Hervé GRISEY (responsable de la commission), Alain FESSLER, Nicolas IRENEE et Annie ISBLED.

15.11 – Réfugiés de Calais :

Monsieur BAZIN rappelle les dernières informations au niveau chronologique montrant les difficultés à communiquer avec la population :

- Vendredi 11 décembre : appel de la gendarmerie « il n'y aura pas de migrants à Étuefont ».
- Lundi 14 décembre : « les migrants arriveront mardi au soir ».

Ils sont arrivés, mardi soir à 21h accompagnés de Monsieur le Préfet.

Les origines géographiques sont différentes de celles annoncées au départ par la Préfecture (cf lettre à la population : la mairie communique). Ils viennent entre autres d'Irak, du Soudan, du Koweït, du Pakistan et d'Afghanistan. Une personne est partie depuis mardi.

Deux éducateurs de l'ADOMA sont présents au centre.

Les demandes de papiers des migrants ont commencé à Calais. Ils ont donc le statut de réfugiés.

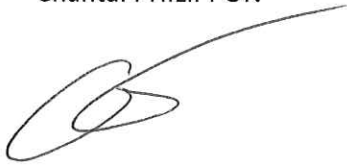
Monsieur FESSLER demande des informations afin de pouvoir répondre aux habitants.
Monsieur BAZIN s'engage à recevoir toutes les personnes qui le désirent.
La gendarmerie est plus présente à Étueffont.
L'importance du Vivre Ensemble sur le village est rappelée.

Nous déplorons que Monsieur le Préfet n'ait pas mieux soigné la communication concernant cet accueil au sein de la population du village, nous laissant seuls tout en n'ayant pas toutes les informations ou pas en temps voulu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

La Secrétaire de Séance

Chantal PHILIPPON



Le Maire,

René BAZIN.

